



Rapport annuel

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

BMG Gold BullionFund



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

BMG Gold BullionFund

États financiers annuels

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction en matière d'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États de la situation financière	3
États du résultat global	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux des flux de trésorerie	5
Inventaire du portefeuille	6
Notes complémentaires aux états financiers	6

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de BMG Gold BullionFund ont été préparés par Bullion Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Bullion Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration de Bullion Management Services Inc. et au fiduciaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire de BMG Gold BullionFund. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.



Nick Barisheff
Président et chef de la direction
Administrateur



Hema Anganu
Directeur Financier
Administratrice

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de BMG Gold BullionFund

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de BMG Gold BullionFund, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, et les états du résultat global, les états de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BMG Gold BullionFund au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada S.C.L. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Le 9 mars, 2015

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1^{er} janvier 2013

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
	\$	\$	\$
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	1 159 880	335 306	803 136
Placements en lingots d'or [Coût moyen : 103 642 068 \$; décembre 2013 : 121 621 509 \$; janvier 2013 : 133 062 234 \$]	102 265 037	110 318 109	157 058 007
Débiteurs	–	197 000	–
Souscriptions à recevoir	33 439	52 334	281 116
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	93 411	19 027	1 194
Total des actifs	103 551 767	110 921 776	158 143 453
PASSIFS			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer	206 116	223 441	312 380
Rachats à payer	44 236	252 886	60 484
Créditeurs et charges à payer	139 542	85 420	367 336
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	389 894	561 747	740 200
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	103 161 873	110 360 029	157 403 253
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)			
Catégorie A	87 595 961	92 288 730	132 887 184
Catégorie C3	1 392 035	–	–
Catégorie F	3 635 630	5 832 167	10 164 022
Catégorie G1	2 568 076	3 299 631	5 410 986
Catégorie G5	51 946	49 016	65 296
Catégorie G9	6 516 614	5 391 548	1 988 033
Catégorie G15	–	8 321	10 876
Catégorie I	–	1 883 132	1 700 800
Catégorie S1	1 295 585	1 460 359	3 629 254
Catégorie S2	106 026	147 125	1 546 802
	103 161 873	110 360 029	157 403 253

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administrateur



Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Variation nette des gains latents (pertes latentes) sur les placements en lingots d'or	9 926 369	(35 299 173)
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(319 365)	424 275
Gains de change	6 641	44 373
Frais de rachat anticipé	790	4 923
Autres	1 812	13 157
Total des revenus (pertes) de placements	9 616 247	(34 812 445)
CHARGES		
Frais de gestion (note 4)	2 345 200	2 771 112
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	362 796	344 998
Frais d'entreposage des lingots	171 325	196 724
Taxe sur les services	375 870	392 460
Autres frais d'administration	28 317	38 630
Frais juridiques	14 164	2 376
Honoraires d'audit	25 012	44 100
Droits de dépôt	28 380	25 075
Charges du comité d'examen indépendant	1 633	1 203
Intérêts et frais bancaires	70	1 276
Total des charges	3 352 767	3 817 954
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(118 861)	(30 913)
Total des charges après la prise en charge	3 233 906	3 787 041
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 382 341	(38 599 486)
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	5 016 021	(32 907 377)
Catégorie C3	(53 249)	-
Catégorie F	558 014	(2 168 471)
Catégorie G1	218 141	(1 346 253)
Catégorie G5	2 930	(16 280)
Catégorie G9	331 573	(902 877)
Catégorie G15	533	(2 555)
Catégorie I	189 011	(625 668)
Catégorie S1	109 561	(577 310)
Catégorie S2	9 806	(52 695)
	6 382 341	(38 599 486)

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice (note 10)	110 360 029	157 403 253
Émission de parts rachetables	15 298 415	25 801 575
Rachat de parts rachetables	(28 878 912)	(34 245 313)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 382 341	(38 599 486)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	103 161 873	110 360 029

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 \$	2013 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6 382 341	(38 599 486)
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation (la diminution) nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(1 783 264)	(9 549 000)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	19 443 340	21 414 000
Gains (pertes) nets réalisés sur les placements en lingots d'or	319 365	(424 275)
Variation nette des gains latents (pertes latentes) sur les placements en lingots d'or	(9 926 369)	35 299 173
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	197 000	(197 000)
Augmentation des montants à recevoir du gestionnaire	(74 384)	(17 833)
Diminution des frais de gestion à payer	(17 325)	(88 939)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	54 122	(281 916)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	14 594 826	7 554 724
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	15 298 415	25 801 575
Diminution des souscriptions à recevoir	18 895	228 782
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(28 878 912)	(34 245 313)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(208 650)	192 402
Sorties nettes liées aux activités de financement	(13 770 252)	(8 022 554)
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant l'exercice	824 574	(467 830)
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	335 306	803 136
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	1 159 880	335 306

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2014

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	73 306,433	316,719	73 623,152	103 642 068	102 265 037	98,88
Trésorerie				1 160 068	1 159 880	1,12
Total des placements				104 802 136	103 424 917	100,00

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre dix catégories de parts.

Les états financiers se rapportent aux parts des catégories A, C3, F, G1, G5, G9, G15, I, S1 et S2. Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie G9	10 juin 2010
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie G15	13 mai 2011
Catégorie F	18 janvier 2010	Catégorie I	5 septembre 2012
Catégorie G1	31 août 2010	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie G5	6 octobre 2011	Catégorie S2	9 novembre 2010

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds BMG préparait ses états financiers semestriels et annuels selon les principes comptables généralement reconnus du Canada définis à la Partie V du Manuel de CPA (les « PCGR du Canada »). Comme il s'agit des premiers états financiers annuels IFRS du Fonds, la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) a été appliquée. L'incidence sur les états de la situation financière, du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du passage des PCGR du Canada aux IFRS est présentée à la note 10.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers le 9 mars, 2015.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) *Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction*

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) *Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots d'or dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, débiteurs, montants à recevoir du gestionnaire et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

Lorsque la Bourse de Londres est ouverte, la juste valeur des lingots d'or est établie au moyen du cours fixe de l'après-midi de Londres (« London PM Fix »). Il s'agit d'un cours de référence reconnu à l'échelle internationale et fixé par la London Bullion Market Association (LBMA). Le cours de l'or est généralement fixé deux fois par jour, chaque cours étant distingué par le suffixe AM (avant-midi) et PM (après-midi). Les cours de clôture du COMEX sont utilisés lorsque la Bourse de Londres est fermée. L'écart entre ce cours officiel du lingot et le coût moyen est présenté au poste « Variation nette des gains latents (pertes latentes) sur les placements en lingots d'or ».

La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains (pertes) réalisés et latents sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les présents états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts en résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2015. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence l'IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie C3	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 089 045	22 643 692	–	–
Parts émises	2 072 080	2 745 727	162 084	–
Parts rachetées	(4 170 811)	(4 300 374)	(7 751)	–
Solde à la clôture de l'exercice	18 990 314	21 089 045	154 333	–
Nombre moyen de parts en circulation	20 123 850	22 032 460	90 585	–

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

	Catégorie F		Catégorie G1	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	1 183 930	1 556 336	358 522	438 717
Parts émises	344 729	534 318	23 760	97 622
Parts rachetées	(835 670)	(906 724)	(117 520)	(177 817)
Solde à la clôture de l'exercice	692 988	1 183 930	264 762	358 522
Nombre moyen de parts en circulation	767 552	1 330 559	294 390	416 382

	Catégorie G5		Catégorie G9	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	6 639	6 639	556 044	154 734
Parts émises	–	–	146 547	505 367
Parts rachetées	–	–	(71 878)	(104 057)
Solde à la clôture de l'exercice	6 639	6 639	630 713	556 044
Nombre moyen de parts en circulation	6 639	6 639	604 419	369 386

	Catégorie G15		Catégorie I	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	968	968	246 959	171 498
Parts émises	119	–	36 610	229 382
Parts rachetées	(1 087)	–	(283 569)	(153 921)
Solde à la clôture de l'exercice	–	968	–	246 959
Nombre moyen de parts en circulation	145	968	165 832	261 587

	Catégorie S1		Catégorie S2	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	178 190	336 896	17 833	141 884
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(30 499)	(158 706)	(5 625)	(124 051)
Solde à la clôture de l'exercice	147 691	178 190	12 208	17 833
Nombre moyen de parts en circulation	155 981	219 593	14 183	32 364

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	92 288 730	9 858 376	(19 567 166)	5 016 021	87 595 961	4,61	0,25
Catégorie C3	–	1 513 284	(68 000)	(53 249)	1 392 035	9,02	(0,59)
Catégorie F	5 832 167	1 834 546	(4 589 097)	558 014	3 635 630	5,25	0,73
Catégorie G1	3 299 631	236 934	(1 186 630)	218 141	2 568 076	9,70	0,74
Catégorie G5	49 016	–	–	2 930	51 946	7,82	0,44
Catégorie G9	5 391 548	1 549 188	(755 695)	331 573	6 516 614	10,33	0,55
Catégorie G15	8 321	1 087	(9 941)	533	–	–	–
Catégorie I	1 883 132	305 000	(2 377 143)	189 011	–	–	–
Catégorie S1	1 460 359	–	(274 335)	109 561	1 295 585	8,77	0,70
Catégorie S2	147 125	–	(50 905)	9 806	106 026	8,68	0,69
Total	110 360 029	15 298 415	(28 878 912)	6 382 341	103 161 873	s. o.	s. o.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	132 887 184	14 083 707	(21 774 784)	(32 907 377)	92 288 730	4,38	(1,49)
Catégorie F	10 164 022	3 072 585	(5 235 969)	(2 168 471)	5 832 167	4,93	(1,63)
Catégorie G1	5 410 986	1 078 307	(1 843 409)	(1 346 253)	3 299 631	9,20	(3,23)
Catégorie G5	65 296	–	–	(16 280)	49 016	7,38	(2,45)
Catégorie G9	1 988 033	5 375 976	(1 069 584)	(902 877)	5 391 548	9,70	(2,44)
Catégorie G15	10 876	–	–	(2 555)	8 321	8,60	(2,64)
Catégorie I	1 700 800	2 191 000	(1 383 000)	(625 668)	1 883 132	7,63	(2,39)
Catégorie S1	3 629 254	–	(1 591 585)	(577 310)	1 460 359	8,20	(2,63)
Catégorie S2	1 546 802	–	(1 346 982)	(52 695)	147 125	8,25	(1,63)
Total	157 403 253	25 801 575	(34 245 313)	(38 599 486)	110 360 029	s. o.	s. o.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Reclassement de certaines catégories

Aux alentours du 27 mars 2015, toutes les parts en circulation des catégories G1 et G5 du Fonds BMG seront reclassées dans des parts des catégories A et B3 du Fonds BMG.

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie G9	1,25 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie G15	0,50 %
Catégorie F	1,25 %	Catégorie I	négociables
Catégorie G1	2,25 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie G5	1,75 %	Catégorie S2	0,95 %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 2 345 200 \$ [2 771 112 \$ en 2013].

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de 118 861 \$ [30 913 \$ en 2013]. Le gestionnaire peut, à son gré, réduire les charges et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une entité apparentée

Le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013 :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Catégorie A	51 062	51 062	51 062

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le BMG Gold Advantage Return BullionFund détenait des parts de la catégorie suivante :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 ^{er} janvier 2013
Catégorie I	–	246 959	171 498

Le BMG Gold Advantage Return BullionFund (le « fonds fusionné ») a fusionné avec le Fonds BMG le 28 août 2014. La fusion a été effectuée sur une base imposable et par suite de la fusion, les porteurs de parts du fonds fusionné qui sont devenus des porteurs de parts du Fonds BMG ont reçu des parts du Fonds BMG. Comme l'indique le tableau ci-dessous, 397 254,725 parts du Fonds BMG au total ont été distribuées le 28 août 2014 aux porteurs de parts du fonds fusionné dans le cadre de la fusion. Cette dernière était conditionnelle à l'obtention de l'approbation pertinente des organismes de réglementation et à l'approbation des porteurs de parts du fonds fusionné.

Catégories liquidées du fonds fusionné	Nombre total de parts des catégories liquidées	Valeur des catégories liquidées	Catégories maintenues du Fonds BMG	Nouvelles parts émises des catégories	Valeur des nouvelles parts émises des
Catégorie A	288 613,757	1 725 431,17 \$	Catégorie A	366 440,482	1 725 431,17 \$
Catégorie F	19 116,679	118 148,72 \$	Catégorie F	22 140,154	118 148,72 \$
Catégorie G1	14 824,515	85 891,81 \$	Catégorie G1	8 674,089	85 891,81 \$
Total	322 554,951	1 929 471,70 \$	Total	397 254,725	1 929 471,70 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, G ou S du fonds. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts de catégories A et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les autres parts des catégories du Fonds BMG.

Pour l'exercice 2014, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi de 969 685 \$ [1 156 204 \$ en 2013].

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG dispose de reports de pertes autres qu'en capital d'environ 13 605 000 \$ [10 574 000 \$ en 2013] qu'il pourra utiliser pour réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	\$
2029	3 000
2030	1 518 000
2031	2 223 000
2032	3 540 000
2033	3 290 000
2034	3 031 000

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du gestionnaire et des placements en lingots d'or. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion en matière de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des placements en lingots d'or fluctuent en raison des variations des prix du marché ou du calendrier des opérations. Le cours de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG n'accorde aucun crédit-bail en or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 31 décembre 2014, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 113 252 \$ [5 515 905 \$ au 31 décembre 2013; 7 852 900 \$ au 1^{er} janvier 2013], ou de 4,96 % [4,99 % au 31 décembre 2013; 4,99 % au 1^{er} janvier 2013].

Les résultats réels varieront en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, le Fonds BMG n'avait pas de placements importants dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2014

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	206 116 \$	206 116 \$
Rachats à payer	–	44 236	44 236
Créditeurs et charges à payer	–	139 542	139 542
Parts rachetables	103 161 873	–	103 161 873

31 décembre 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	223 441 \$	223 441 \$
Rachats à payer	–	252 886	252 886
Créditeurs et charges à payer	–	85 420	85 420
Parts rachetables	110 360 029	–	110 360 029

1^{er} janvier 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	312 380 \$	312 380 \$
Rachats à payer	–	60 484	60 484
Créditeurs et charges à payer	–	367 336	367 336
Parts rachetables	157 403 253	–	157 403 253

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée ci-dessus soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1^{er} janvier 2013, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds est assujéti au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds quotidiennement et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2014, 99,3 % [100,2 % au 31 décembre 2013; 100,0 % au 1^{er} janvier 2013] de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 1 024 113 \$ [1 105 622 \$ au 31 décembre 2013; 1 574 636 au 1^{er} janvier 2013].

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change 31 décembre 2014

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	176 802	983 078	1 159 880
Placements en lingots d'or	102 265 037	–	102 265 037
Autres actifs nets	(30 508)	(232 536)	(263 044)
Actif net	102 411 331	750 542	103 161 873
Pourcentage	99,3 %	0,7 %	100,0 %

31 décembre 2013

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	261 303	74 003	335 306
Placements en lingots d'or	110 318 109	–	110 318 109
Autres actifs nets	(17 258)	(276 128)	(293 386)
Actif net	110 562 154	(202 125)	110 360 029
Pourcentage	100,2 %	0,2 %	100,0 %

1^{er} janvier 2013

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	430 849	372 287	803 136
Placements en lingots d'or	157 058 007	–	157 058 007
Autres actifs nets	(25 239)	(432 651)	(457 890)
Actif net	157 463 617	(60 364)	157 403 253
Pourcentage	100,0 %	0,0 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir du gestionnaire, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats et des frais de gestion à payer de même que l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2013 et le 1^{er} janvier 2013. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2013 et le 1^{er} janvier 2013.

10. Transition aux IFRS

L'incidence sur le Fonds BMG de la transition aux IFRS se résume comme suit :

Choix à la transition

La seule exemption volontaire adoptée par le Fonds BMG a été l'option de désigner un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») dans le cadre de la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés à la JVRN lors du passage aux IFRS étaient auparavant comptabilisés à leur juste valeur selon les PCGR, comme l'exige la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

PCGR du Canada Selon les PCGR du Canada, le Fonds BMG n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. En vertu de l'IAS 1 des IFRS, un jeu complet d'états financiers comprend, et ce, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et les périodes comparatives.

Réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

Auparavant, selon les PCGR du Canada, la juste valeur des placements en lingots d'or du Fonds BMG était établie en fonction du cours fixe de l'après-midi (« London PM Fix ») de Londres. En vertu des IFRS, le gestionnaire a conclu que les cours qui permettaient auparavant d'établir la juste valeur sont représentatifs et qu'ils seraient utilisés dans la détermination de la juste valeur des placements en lingots d'or. Par conséquent, le montant cumulé des ajustements à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables était de zéro au 1^{er} janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	1^{er} janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada	110 360 029 \$	110 360 029 \$
Réévaluation de placements à JVRN	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	110 360 029 \$	110 360 029 \$

Résultat global	31 décembre 2013
Résultat global présenté selon les PCGR du Canada	(38 599 486 \$)
Réévaluation de placements à la JVRN	–
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(38 599 486 \$)

Classement des parts rachetables émises par le Fonds BMG

Selon les PCGR du Canada du Canada, le Fonds BMG comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. En vertu des IFRS, l'IAS 32 exige que les parts qui sont assorties d'une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier soient classées comme des passifs financiers. Les parts du Fonds BMG ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 qui permet le classement dans les capitaux propres, étant donné que chaque catégorie de parts est assujettie à une tarification distincte, comme le décrit la note 4. Par conséquent, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Le passage aux IFRS n'a donné lieu à aucune variation de l'actif net du Fonds BMG ou à la valeur liquidative par catégorie de parts rachetables présentés antérieurement. Les parts rachetables du Fonds BMG sont des instruments remboursables au gré du porteur et les IFRS exigent qu'elles soient présentées comme des instruments de capitaux propres ou des éléments de passif, en fonction de certains critères.

Au 1^{er} janvier 2013 et tout au long des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014, les parts rachetables du Fonds BMG ne répondaient pas aux critères de classement des instruments de capitaux propres. Elles ont donc été présentées comme des éléments de passif dans l'état de la situation financière.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Les IFRS exigent la présentation d'un tableau des flux de trésorerie, y compris les données comparatives de 2013. Le Fonds BMG ne présentait auparavant pas ce tableau, comme le permettaient les PCGR du Canada. De plus, certains autres tableaux ont changé de nom :

PCGR du Canada

États de l'actif net

États des résultats

États de l'évolution de l'actif net

État du portefeuille de placements

IFRS

États de la situation financière

États du résultat global

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Inventaire du portefeuille

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement par le nom « BMG »).

www.bmgbullion.com

Siège social:

Bullion Management Group Inc.
60 Renfrew Drive, Suite 280
Markham (Ontario) L3R 0E1
Canada

Tél : 905.474.1001 / 888.474.1001
www.bmgbullion.com
info@bmgbullion.com



BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information.

BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, et BMG Gold BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »).

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC et BMG Gold BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

